



NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 30 juin 2016.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2016, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

• Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survalueurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composant.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.
- L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.
- La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

TABLEAU DES COMPOSANTS GROUPE BMCI

NATURE DU COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT		POIDS DU COMPOSANT
	EN ANNÉES		
Gros œuvre	60		59 %
Façade	30		18 %
IGT	20		23 %

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures. La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

AVANTAGES AU PERSONNEL

• Principe :

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

• Classification des avantages au personnel :

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- Les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- Les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- Les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

• Couverture des engagements :

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

• Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite
- financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants

• Options retenues par la BMCI :

À la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Quissam Choghli et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, la BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.



DÉRIVÉS

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS 39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur
 - Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé
 - Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte
- La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation de l'opération sur la base de la différence entre la juste valeur du contrat hybride et la juste valeur du dérivé incorporé.

Au 30 juin 2016, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

ACTIFS FINANCIERS : PRÊTS ET CRÉANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe BNCI, les participations dans des crédits syndiqués ainsi que les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie. Cette catégorie inclut également les instruments financiers représentant les emplois obligatoires de par la réglementation.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalable à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

• Provision pour dépréciation des prêts et créances

Des dépréciations sont constituées sur les crédits (et les autres actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances) dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est définie comme étant la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » dit « Coût du risque ».

Toute appréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur récupérable estimée calculée au taux d'intérêt effectif d'origine (effet de désactualisation).

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, fondée sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de Récupération.

Outre le risque avéré ou spécifique, les données historiques sont analysées, afin d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse s'appuie sur le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances en souffrance permettant ainsi de fournir une estimation des pertes potentielles afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » dit « base portefeuille ».

Les données historiques et l'analyse susvisée servent de base pour le calcul des provisions collectives (sur la base de portefeuilles) en tenant compte de l'échéancier prévisionnel de récupération des créances ainsi que de l'effet de l'actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine moyen du groupe d'actifs homogènes.

CRÉDITS HORS MARCHÉ

Le Groupe BNCI s'est basé sur la circulaire de Bank Al-Maghrib qui fixe les taux planchers pour identifier les crédits hors marché. L'analyse effectuée pour identifier l'existence ou l'absence de crédits émis à des conditions hors marché a permis de conclure que tous les crédits émis par le Groupe BNCI sont octroyés à des conditions normales du marché. Par conséquent, aucune décote n'est à constater.

ACTIFS FINANCIERS : TITRES

Les titres détenus sont classés en quatre catégories.

• Actifs financiers à la valeur de marché par résultat (HFT) :

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négociation (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers évalués, sur option, à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et les conditions d'application de l'option de juste valeur.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

• Actifs financiers disponibles à la vente (AFS) :

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

• Titres détenus jusqu'à leur échéance (HTM) :

La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans)

Le Groupe BNCI ne détient pas des titres classés dans cette catégorie.

• Titres du portefeuille « Prêts et créances » :

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable non cotés et non destinés à être cédés et que le groupe a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti.

• Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles (bons de trésor jeunes promoteurs, bons de trésor sociaux économiques, bons CIH) ont été classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente :

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable ou significative résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée en produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation comptabilisée en résultat.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE :

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.

CONTRAT DE LOCATION :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Le taux d'intérêt étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) déterminé conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie ;
- et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

Les contrats de leasing accordés par BNCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

PASSIFS ÉVENTUELS

Au 30 juin 2016, le Groupe BNCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.



Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques»
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BNCI détient des participations directes ou indirectes.

DÉNOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
BNCI Bank	Banque	Top		
BNCI Banque Offshore	Banque	IG	100,00%	100,00%
BNCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
Arval Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BNCI Finance	Banque d'affaire	IG	100,00%	100,00%
BNCI Asset Management (EX BNCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100,00%	100,00%
BNCI Fonds	Gestion d'actif	IG	100,00%	100,00%
BNCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100,00%	100,00%
BNCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100,00%	100,00%
IMMOBILIERE Sidi Maarouf	Société immobilière	IG	100,00%	100,00%

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BNCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail;
- Banque offshore;
- Financements spécialisés: BNCI Leasing et ARVAL;
- Banque de Gestion gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BNCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée:

- les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 - CET1);
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1);
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres du Groupe BNCI sont calculés conformément à la circulaire de Banque Al Maghrib n°14/G/2013

RATIO DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BNCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marche et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Banque Al Maghrib n° 26/G/2006.

FONCTION ET STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe BNCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BNCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank-Al Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BNCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BNCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BNCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BNCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BNCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie;
- les risques de marché;
- le risque de taux et de liquidité;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres: le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie: Une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BNCI qui bénéficie d'un crédit, quelle que soit la nature de la contrepartie.
- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

Ces deux données, utilisées à la BNCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

• Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- **Contrôles de 1^{er} niveau** : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- **Contrôles de 2^e niveau** : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^e niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- **Contrôles de 3^e niveau** : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

• Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque ; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles; groupes d'intérêt; contreparties appartenant au même secteur économique; contreparties appartenant à la même région géographique; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

• Risques de Marché :

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.

• Principes fondamentaux :

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BNCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Baloises et aux standards du groupe BNP PARIBAS. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques
- Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché au niveau de la BNCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- Un contrôle de 2^e niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP PARIBAS.
- Un suivi fonctionnel de 3^e niveau assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.



Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité:

- Position de change: Limite en VaR, en volume et par sens;
- Position de taux: Limite en position moyenne par bande d'échéance;
- Position obligatoire: Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance;
- Position sur option: Limite sur Grecs (Delta - Gamma - Véga)

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée.

Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêt, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites.

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta - Gamma - Véga) pour les options de change.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PVO1 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques. Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en termes de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche « Mark To Market » qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche « Funding » qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

• Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale ;
- Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNP PARIBAS (LCR, NSFR) ;
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme ;
- Éviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating ;
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Maîtriser les risques financiers ;
- Atténuer la variabilité des résultats ;
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Internes adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial.

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres.

Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes. L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)
- incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)
- existence d'options comportementales sur des produits clientèles longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impaque de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et des concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

• Risques opérationnels

Bank Al Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standard. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ». Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOR et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client. La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013.

• Organisation et Gestion des risques:

Risque de crédit :

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- de maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance
- d'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle 2 en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché. L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit).
- une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008.

- une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour.

Un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- l'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI.
- un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données.
- l'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels.

Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en termes de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opèrent notamment à travers :

- la maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant.
- des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. À ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs.
- un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées.
- un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles.
- des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.



BILAN ACTIF IFRS En milliers de DH

	30/06/16	31/12/15
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	1 596 805	1 478 984
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	240 230	349 376
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	5 428 521	6 709 152
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2 560 612	2 390 356
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	49 237 955	48 579 190
ECART DE RÉÉVALUATION ACTIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE		
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	2 037	125 573
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	85 514	80 497
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	920 049	608 235
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	24 141	23 001
IMMEUBLES DE PLACEMENT	23 156	23 478
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 684 317	1 727 054
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	324 884	316 367
ECARTS D'ACQUISITION	87 720	87 720

TOTAL ACTIF IFRS **62 215 941** **62 498 981**

BILAN PASSIF IFRS En milliers de DH

	30/06/16	31/12/15
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	21 241	23 411
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	5 492 105	5 175 057
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	42 580 573	42 078 721
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	2 242 366	3 430 808
ECART DE RÉÉVALUATION PASSIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
PASSIFS D'IMPÔT COURANT	19 702	1 585
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	319 286	270 829
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	1 934 192	1 853 090
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	277 982	253 307
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE		
DETTES SUBORDONNÉES	774 382	754 393
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	4 641 881	4 641 881
RÉSERVES CONSOLIDÉES	3 537 891	3 439 167
• PART DU GROUPE	3 504 373	3 402 694
• PART DES MINORITAIRES	33 517	36 473
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS, PART DU GROUPE	113 590	75 685
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	260 750	501 048
• PART DU GROUPE	259 544	500 650
• PART DES MINORITAIRES	1 206	398

TOTAL PASSIF IFRS **62 215 941** **62 498 981**

	30/06/16	31/12/15
CAPITAUX PROPRES	8 554 112	8 657 781
• PART DU GROUPE	8 519 389	8 620 911
• PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES	34 723	36 870

COMPTE DE RÉSULTATS IFRS CONSOLIDÉS En milliers de DH

	30/06/16	30/06/15
Intérêts et produits assimilés	1 498 881	1 614 836
Intérêts et charges assimilés	296 600	345 321
MARGE D'INTÉRÊT	1 202 281	1 269 515
Commissions perçues	270 029	286 714
Commissions servies	30 884	28 989
MARGE SUR COMMISSIONS	239 145	237 725
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	79 306	105 088
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29 777	13 207
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	109 082	118 295
Produits des autres activités	56 241	24 625
Charges des autres activités	62 226	50 873
PRODUIT NET BANCAIRE	1 544 523	1 599 287
Charges générales d'exploitation	702 454	667 638
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	88 000	93 550
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	754 070	838 099
Coût du risque	331 155	484 167
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	422 914	353 932
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12 917	4 974
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	435 831	358 905
Impôts sur les bénéfices	175 082	137 455
RÉSULTAT NET	260 750	221 452
Résultat hors groupe	1 206	307
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	259 544	221 145
Résultat par action (en dirhams)	20	17
Résultat dilué par action (en dirhams)		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE En milliers de DH

	30/06/16	30/06/15
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	435 831	358 905
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	88 000	93 550
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	331 133	484 259
+/- Dotations nettes aux provisions	24 675	-20 046
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	12 917	4 974
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-7 477	16 542
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS	449 248	579 278
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	449 248	579 278
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-1 896 459	495 586
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-468 513	-583 835
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	259 333	-220 350
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-230 712	60 280
- Impôts versés	-12 252	-137 496
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS	-2 348 602	-385 816
PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-2 348 602	-385 816
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	-1 463 523	552 367
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-14 057	-7 295
+/- Flux liés aux immeubles de placement	321	610
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-53 780	-102 611
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-67 516	-109 296
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-401 729	-405 525
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	19 989	20 261
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-381 740	-385 264
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE		
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-1 912 779	57 807
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	2 417 371	2 718 235
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 478 984	1 868 611
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	938 387	849 624
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	504 592	2 776 042
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 596 805	1 359 862
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 092 213	1 416 180

VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE **-1 912 779** **57 807**



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH							
	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2014	1 281 745	3 313 947		3 803 437	104 532	8 503 661	39 823	8 543 485
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2014 CORRIGÉS	1 281 745	3 313 947		3 803 437	104 532	8 503 661	39 823	8 543 485
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres	46 183			-10 123		36 060		36 060
Dividendes				-398 377		-398 377	-3 351	-401 728
Autres		6		2 210		2 216		2 216
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015				500 650		500 650	398	501 048
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat								
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat				5 548		5 548		5 548
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				5 548	-28 847	-23 299		-23 299
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 327 928	3 313 953		3 903 345	75 685	8 620 911	36 870	8 657 781
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2015 CORRIGÉS	1 327 928	3 313 953		3 903 345	75 685	8 620 911	36 870	8 657 781
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-398 378		-398 378	-3 351	-401 729
Autres				261		261		261
RÉSULTAT AU 30 JUIN 2016				259 544		259 544	1 204	260 748
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat								
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat				-854		-854		-854
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				-854	37 906	37 052		37 052
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 30 JUIN 2016	1 327 928	3 313 953		3 763 917	113 590	8 519 389	34 723	8 554 112

**ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

	En milliers de DH	
	30/06/16	30/06/15
RÉSULTAT NET	260 750	221 452
Écart de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	113 388	91 602
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	203	-167
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	113 590	91 435
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	374 340	312 887
Part du groupe	373 134	312 580
Part des minoritaires	1 206	307

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	5 428 522	6 709 152
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉS	5 053 410	6 081 946
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	157 806	472 811
• Titres cotés	-	-
• Titres non cotés	157 806	472 811
Actions et autres titres à revenu variable	112 247	61 858
• Titres cotés	7 239	8 215
• Titres non cotés	105 008	53 643
• TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS	105 057	92 537
TOTAL DES TITRES DISPONIBLE À LA VENTE	5 428 521	6 709 152

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	En milliers de DH					
	30/06/16			31/12/15		
	JUSTE VALEUR	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	JUSTE VALEUR	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES
Effets publics et valeurs assimilées	4 998 734	139 816	-	5 952 358	80 425	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	157 401	2 748	2 286	469 909	287	2 286
Actions et autres titres à revenu variable	110 830	2 577	-	60 884	3 110	-
Titres de participation non consolidés	105 057	37 262	-	92 537	36 230	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	56 493	-	-	133 464	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	5 428 515	182 403	2 286	6 709 152	120 052	2 286
Total gains et pertes latents	-	182 403	2 286	-	120 052	2 286
Impôts différés	-	67 415	686	-	44 334	686
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponible à la vente nets	-	114 988	1 600	-	75 718	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE NETS PART GROUPE		114 988	1 600		75 718	1 600

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

	En milliers de DH							
	30/06/16				31/12/15			
	PRIX DE MARCHÉ	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES OBSERVABLES	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES NON OBSERVABLES	TOTAL	PRIX DE MARCHÉ	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES OBSERVABLES	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES NON OBSERVABLES	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	240 230			240 230	349 376			349 376
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	21 241			21 241	23 411			23 411
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								

IMMEUBLES DE PLACEMENT

	En milliers de DH					
	31/12/15	VARIATION PÉRIMÈTRE	ACQUISITIONS	CESSIONS ET ÉCHÉANCES	ÉCART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS
Valeur brute	33 110		262			
Amortissements et provisions	9 632					584
VALEUR NETTE AU BILAN	23 478	-	262	-	-	-584



IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/15			30/06/16		
	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE
Terrains et constructions	1 732 757	426 146	1 306 611	1 754 849	450 318	1 304 531
Equip. Mobilier, installation	485 156	347 558	137 598	498 493	364 840	133 653
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	719 984	437 139	282 845	705 627	459 494	246 133
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 937 897	1 210 843	1 727 054	2 958 969	1 274 652	1 684 317
Logiciels informatiques acquis	465 531	298 746	166 785	490 451	320 749	169 702
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	152 249	2 667	149 582	157 849	2 667	155 182
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	617 780	301 413	316 367	648 300	323 416	324 884

ECARTS D'ACQUISITIONS

En milliers de DH

	31/12/15	VARIATION PÉRIMÈTRE	ECART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	30/06/16
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	30/06/16	31/12/15
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	2 560 612	2 390 356
Comptes et prêts	1 926 069	2 313 765
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	632 589	73 563
TOTAL EN PRINCIPAL	2 558 658	2 387 328
Créances rattachées	1 954	3 028
Provisions	-	-
VALEUR NETTE	2 560 612	2 390 356
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 381 336	2 872 462
Comptes à vue	57 137	156 766
Comptes et avances à terme	4 297 286	2 690 452
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	26 913	25 244

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	30/06/16	31/12/15
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	45 433 146	44 961 345
Créances commerciales	6 547 700	6 252 398
Autres concours à la clientèle	37 729 614	37 121 607
Valeurs reçues en pension	87 510	267 287
Comptes ordinaires débiteurs	5 577 475	5 843 664
TOTAL EN PRINCIPAL	49 942 299	49 484 956
Créances rattachées	119 236	101 980
Provisions	4 628 390	4 625 591
VALEUR NETTE	45 433 146	44 961 345
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL	3 804 810	3 617 845
Crédit-bail immobilier	1 132 871	1 251 806
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	2 477 977	2 154 365
TOTAL EN PRINCIPAL	3 610 848	3 406 171
Créances rattachées	524 685	529 763
Provisions	330 723	318 089
VALEUR NETTE	3 804 810	3 617 845

TOTAL 49 237 956 48 579 190

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	30/06/16	31/12/15
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	5 492 105	5 175 057
Comptes et emprunts	5 463 576	5 140 217
Valeurs données en pension		
TOTAL EN PRINCIPAL	5 463 576	5 140 217
Dettes rattachées	28 529	34 840
VALEUR AU BILAN	5 492 105	5 175 057
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 424 697	2 918 497
Comptes à Vue créditeurs	79 508	181 745
Comptes et avances à terme	4 318 375	2 711 685
Dettes rattachées	26 814	25 067

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	30/06/16	31/12/15
Comptes à vue créditeurs	29 053 538	28 258 820
Comptes d'épargne	8 298 739	8 282 617
Autres dettes envers la clientèle	4 900 635	5 482 824
Valeurs données en pension	274 061	
TOTAL EN PRINCIPAL	42 526 973	42 024 261
Dettes rattachées	53 600	54 460

VALEUR AU BILAN 42 580 573 42 078 721

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/15		VARIATION DE PÉRIMÈTRE		30/06/16	
	SOLDE AU	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES VARIATIONS	SOLDE AU
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	52 090	2 342				54 432
Provision pour engagements sociaux	77 423	5 817	3 438		2 166	81 968
Provision pour litige et garanties de passif	59 324					59 324
Provision pour risques fiscaux						
Provision pour impôts						
Autres provisions pour risques et charges	64 470	41 471	22 931		-752	82 258

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 253 307 49 630 26 369 1 414 277 982

MARGE D'INTÉRÊT

En milliers de DH

	30/06/16			30/06/15		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 322 912	203 615	1 119 297	1 410 766	195 638	1 215 128
Comptes et prêts / emprunts	1 159 820	155 985	1 003 835	1 286 912	171 643	1 115 269
Opérations de pensions	2 057	968	1 089	139	8 114	-7 975
Opérations de location-financement	161 035	46 662	114 373	123 715	15 881	107 834
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	80 655	21 837	58 818	61 489	51 358	10 131
Comptes et prêts / emprunts	80 655	21 394	59 261	61 489	24 538	36 951
Opérations de pensions		443	-443	26 820	-26 820	
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE	-1 898	71 147	-73 045	3 939	98 325	-94 386
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	97 211		97 211	138 642		138 642
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES						
D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 498 881	296 600	1 202 281	1 614 836	345 321	1 269 515

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	30/06/16			30/06/15		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	55 362	30 865	24 497	52 807	28 959	23 848
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	1	-1
avec la clientèle	44 171	30 569	13 602	42 701	28 692	14 009
sur titres	8 829	296	8 533	7 777	266	7 511
de change	2 203	-	2 203	2 147	-	2 147
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	159	-	159	182	-	182
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	214 667	19	214 648	213 907	30	213 877
Produits nets de gestion d'OPCVM	24 775	19	24 756	29 298	30	29 268
Produits nets sur moyen de paiement	64 851	-	64 851	64 546	-	64 546
Assurance	38 212	-	38 212	34 646	-	34 646
Autres	86 829	-	86 829	85 417	-	85 417

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS 270 029 30 884 239 145 266 714 28 989 237 725



COÛT DU RISQUE	En milliers de DH	
	30/06/16	30/06/15
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-367 682	-601 145
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-350 769	-562 403
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-2 342	
Autres provisions pour risques et charges	-14 572	-38 742
REPRISES DE PROVISIONS	344 323	316 787
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	335 907	284 686
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature		5 278
Reprise des autres provisions pour risques et charges	8 417	26 823
VARIATION DES PROVISIONS	-307 795	-199 809
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-7 373	-4 742
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-301 235	-199 707
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	813	4 640
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-331 155	-484 167

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 30/06/2016			
ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR :	En milliers de DH		
	INTEGRATION PROPORTIONNELLE	MISE EN EQUIVALENCE	INTÉGRATION GLOBALE
ACTIF			
PRÊTS, AVANCES ET TITRES		7 044	7 915 106
Comptes ordinaires		7044	3 475 522
Prêts			4 439 584
Titres			
Opération de location financement			
ACTIF DIVERS		29 019	
TOTAL		7 044	7 944 125
PASSIF			
DÉPÔTS		595 500	3 475 524
Comptes ordinaires			3 475 524
Autres emprunts		595 500	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			
PASSIF DIVERS		7 185	4 488 603
TOTAL		602 685	7 944 127
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS DONNÉS			2 911 699
ENGAGEMENTS REÇUS			2 911 699

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 30/06/2016			
ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR :	En milliers de DH		
	INTEGRATION PROPORTIONNELLE	MISE EN EQUIVALENCE	INTÉGRATION GLOBALE
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS			76 767
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		13 320	76 767
COMMISSIONS (PRODUITS)			19 221
COMMISSIONS (CHARGES)			9 256
PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES			
PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES		1 001	12 180
LOYERS REÇUS		1 155	2 008

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 30/06/2016							En milliers de DH
	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	SOCIÉTÉ DE GESTION D'ACTIFS	AUTRES	TOTAL	
TOTAL BILAN	52 741 544	3 517 119	5 702 422	47 847	207 009	62 215 941	
dont							
ÉLÉMENTS D'ACTIF							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	240 229					240 229	
Actifs disponibles à la vente	5 180 781		141 779	36 641	69 320	5 428 521	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 493 670	36 352	1 030 590			2 560 612	
Prêts et créances sur la clientèle	41 344 955	3 401 758	4 476 795	5 679	8 768	49 237 955	
Immobilisations corporelles	1 629 364	122	7 654	914	46 264	1 684 317	
ÉLÉMENTS DU PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 884 579	6 174	3 601 352			5 492 105	
Dettes envers la clientèle	41 905 446	5 189	669 938			42 580 573	
Provisions techniques des contrats d'assurance							
Dettes subordonnées	774 382					774 382	
Capitaux propres	8 311 275	213 030	40 306	14 131	-24 630	8 554 112	

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30/06/2016									En milliers de DH
	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	SOCIÉTÉ DE GESTION D'ACTIFS	AUTRES	ÉLIMINATIONS	TOTAL		
MARGE D'INTÉRÊT	1 149 529	45 054	23 816	-24	-3 855	-12 239	1 202 281		
MARGE SUR COMMISSIONS	202 752	-126	2 969	15 573	27 941	-9 964	239 145		
PRODUIT NET BANCAIRE	1 541 775	44 994	26 481	16 273	60 696	-145 696	1 544 523		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	683 777	17 210	3 115	7 362	6 211	-15 221	702 454		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	453 814	16 762	23 171	8 037	50 421	-129 291	422 914		
RÉSULTAT NET	294 307	26 617	14 581	5 526	40 988	-121 269	260 750		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	294 109	25 610	14 581	5 526	40 988	-121 269	259 544		



ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	30/06/16		31/12/15	
	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT SUR OPTION	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT SUR OPTION
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	225 794		329 435	
• Titres cotés				
• Titres non cotés	225 794	-	329 435	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE				
• Titres cotés				
• Titres non cotés				
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	14 436		19 942	
CRÉANCES RATTACHÉES				
JUSTE VALEUR AU BILAN	240 230	-	349 376	-

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	30/06/16	31/12/15
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	21 241	23 411
JUSTE VALEUR AU BILAN	21 241	23 411

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En milliers de DH

PAR TYPE DE RISQUE 30/06/2016	VALEUR COMPTABLE		MONTANT NOTIONNEL
	ACTIFS	PASSIFS	
Capitaux propres			
Change	14 436	21 241	
Crédit			
Matières premières			
TOTAL	14 436	21 241	

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de DH

	30/06/16	31/12/15
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	9 938 419	10 427 154
• D'ordre des établissements de crédit	3 344 476	3 332 292
• D'ordre de la clientèle	6 593 943	7 094 862
• Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	1 870 799	3 883 163
• des établissements de crédit	1 870 799	3 883 163
• de l'état et d'autres organismes de garantie		

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE	RÉSULTAT	TOTAL BILAN	REVENU (CA)	QUOTE-PART DE RÉSULTAT DANS LES SOCIÉTÉS MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	Arval Maroc	38 743	924 619	169 750	12 917
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE	24 141	38 743	924 619	169 750	12 917

EVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/16	30/06/15
Capital (en DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Résultat Part Groupe (KDH)	259 544	221 145
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	20	17

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE
DE LA SITUATION INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2016**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (Groupe BMCI) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8.554.112, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 260.750.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BMCI arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous soulignons que la BMCI a reçu de la part de l'administration fiscale, en mai 2016, un avis de vérification ponctuelle portant sur les exercices 2012 à 2015 inclus, couvrant l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur les revenus. La vérification est en cours à cette date.

Casablanca, le 8 Septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 25/23/34/81
Fax : 05 22 22 40 78
Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil
101, Bd Abdelhannou
20 360 CASABLANCA
Tél : 05 22 22 42 23 (11 G)
Abdou Souleye DROU
Associé